

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 septembre 2009

CP 09/09-10

L'an deux mil neuf, le 28 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech.

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Roset.

**RECONSTITUTION D'OUVRAGE D'ÉCOULEMENT
DES EAUX SUR LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre de la reconstitution d'ouvrage d'écoulement des eaux sur le territoire départemental, une consultation a été lancée auprès des entreprises.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marchés à bons de commandes sans montant minimum et maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)
- Marché composé de 6 lots correspondant à chacune des subdivisions.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 27 juillet et le 7 septembre 2009, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises proposant la meilleure offre, selon le critère de sélection : prix des prestations :

Lot 1 - LAUZERTE
Attributaire : Société GUITIERREZ (82)

Lot 2 - MONTAUBAN
Attributaire : Société FLORES TP (82)

Lot 3 - CASTELSARRASIN
Attributaire : Société FLORES TP (82)

Lot 4 - SAINT ANTONIN NOBLE VAL
Attributaire : Société TERRASSEMENT DU ROUERGUE (12)

Lot 5 - VALENCE D'AGEN
Attributaire : Société EIFFAGE TP Sud-Ouest (82)

Lot 6 - VERDUN SUR GARONNE
Attributaire : Société FLORES TP (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 27 juillet et 7 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés avec les entreprises suivantes :

Lot 1 - LAUZERTE
Attributaire : Société GUITIERREZ (82)

Lot 2 - MONTAUBAN
Attributaire : Société FLORES TP (82)

Lot 3 - CASTELSARRASIN
Attributaire : Société FLORES TP (82)

Lot 4 - SAINT ANTONIN NOBLE VAL
Attributaire : Société TERRASSEMENT DU ROUERGUE (12)

Lot 5 - VALENCE D'AGEN
Attributaire : Société EIFFAGE TP Sud-Ouest (82)

Lot 6 - VERDUN SUR GARONNE
Attributaire : Société FLORES TP (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,